

# **PROCES VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2004**

**VILLE DE MENNECY**  
**Département de l'ESSONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Séance du 8 décembre 2004**

**Composant le Conseil : 33**

**En exercice : 33**

**Présents à la séance : 26 puis 27 (à partir de 19h30)**

**Convoqués le : 1<sup>er</sup> décembre 2004**

L'an deux mille quatre, le 8 décembre à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente et un, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Joël MONIER, Maire,**

Mesdames, Messieurs :

**André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Nadège DEVILLE, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Christine COLLET, Jouda PRAT (arrivée à 19h30), Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Pierre MONTREUIL.**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**Pouvoirs :**

**Madame Geneviève RYCKEBUSCH, pouvoir à Madame Marie-Claude RASCOL  
Madame Sophie BERNARD, pouvoir à Monsieur Joël MONIER  
Monsieur Hervé MARBEUF, pouvoir à Madame Chantal LANGUET  
Monsieur Bernard MARTY, pouvoir à Madame Josette LACOMME  
Monsieur Gilbert NEUHAUS, pouvoir à Monsieur Jacques DUVERNE  
Monsieur Claude GARRO, pouvoir à Madame Christine COLLET**

*Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal ;sur proposition du Maire, Madame Danielle BUFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.*

**Mennecy, le 1<sup>er</sup> décembre 2004**

**Chère Collègue,  
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

**Le mercredi 8 décembre 2004 à 19h00**

**Salle du Conseil Municipal**

**INFORMATIONS :**

Arrêtés ayant été pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L 9 04 274 175 Décision du Maire portant acceptation d'une convention ACTEMPLOI
- L 9 04 289 194 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat d'occupation du Domaine Public à intervenir avec la société AVENIR
- L 9 04 294 199 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de prestation à intervenir avec l'association « Les Spectacles Caravane »
- L 10.04.295.01. Décision du Maire portant acceptation d'une convention d'occupation d'un logement du patrimoine municipal
- L 10 04.299.02 Décision du Maire portant acceptation d'une convention d'occupation d'un logement du patrimoine municipal
- L.10 04.301.05. Décision du Maire portant acceptation d'une convention de formation avec l'Union Régionale des Francas d'Ile de France
- L10.04.308.07 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de prestation à intervenir avec « La maison des écrivains »
- L 10.04.309.10 Décision du Maire portant acceptation d'un avenant n° 1 au marché n° 97.04 – balayage mécanique des caniveaux.
- L10.04.313.16. Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de maintenance avec la société Technocarte
- L10 04.314 19 Décision du Maire portant acceptation d'une convention de formation avec la société Capmicro
- L 10 04.315.20. Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de prestation à intervenir avec la société Scol'voyage.
- L 10.04.320.21 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de prestation de service à intervenir avec l'association "L'Ecoute s'il pleut".

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2004 reportée à la séance suivante pour des raisons techniques et organisationnelles.

## ORDRE DU JOUR :

### I – ADMINISTRATION GENERALE

#### Rapporteur : Joël MONIER

- 1) Annulation du Contrat Régional
- 2) Rapport d'activités de la CCVE
- 3) Remplacement de membres aux Conseils d'Administration au lycée Marie Laurencin et au collège Parc de Villeroy

### II - URBANISME / TRAVAUX

#### Rapporteur : Daniel PERRET

- 4) Mise en Révision Simplifiée (MRS) du plan d'occupation des sols sur l'actuelle zone UL « Terrain de football, rue Paul Cézanne » pour la création d'un nouveau cimetière – Bilan de la concertation
- 5) Approbation de la M.R.S du plan d'occupation des sols sur l'actuelle zone UL « Terrain de football, rue Paul Cézanne » pour la création d'un nouveau cimetière
- 6) Création d'un alignement pour mise au gabarit des voies communales ouvertes à la circulation : rue du Rû
- 7) M.R.S du plan d'occupation des sols sur le secteur urbain de la ZAC de la Remise du Rousset – Bilan de concertation
- 8) Approbation de la M.R.S du plan d'occupation des sols sur le secteur urbain de la ZAC de la Remise du Rousset
- 9) Réalisation des travaux pour l'entretien du bassin de Tournenfiles
- 10) Rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service public de l'électricité et du gaz – SIERME (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région et de ses Environs)
- 11) Rapports annuels 2003 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement – SEE (Société des Eaux de l'Essonne)
- 12) Bilan d'exploitation et rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service assainissement – SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau)
- 13) Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'acquisition de deux terrains par la commune
- 14) Aménagement de sécurité aux abords du groupe scolaire « Les Myrtilles »

15) Décision Modificative : Budget Assainissement

16) Dénomination de place

17) Dénomination d'un espace

### **III- JEUNESSE ET SPORTS**

**Rapporteur : Chantal LANGUET**

18) Dénomination d'une salle de sports

### **IV-AFFAIRES ECONOMIQUES**

**Rapporteur : Bernard BOULEY**

19) Décision Modificative n°2

20) Avenant n°2 au marché des télécommunications

21) Marchés d'assurances

22) Etat n°1/2004 de créances irrécouvrables

### **IV – RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Daniel BAZOT**

23) Centre de Loisirs : rémunération des agents contractuels

24) Suppression de postes

25) Création de postes : avancement de grade

26) Rapport d'étape portant sur les professeurs du conservatoire de musique

### **V – PETITE ENFANCE**

**Rapporteur : Nicole Passefort**

27) Prestation de Service Unique : principe, projet d'établissement et règlement intérieur

28) Prestation de Service Unique : tarification

### **VI – COMMUNICATION**

**Rapporteur : Madeleine Fiori**

29) Participation pour le Pôle Loisirs et Découverte (fixation des principes)

**VII- QUESTIONS DIVERSES**

Je compte sur votre présence effective et vous prie d'agréer, **Cher(e) collègue**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,**

**Joël MONIER**

.....

**BON POUR POUVOIR**

Je soussigné(e),

Agissant en qualité de ...

Donne pouvoir pour me représenter

A .....

Lors du Conseil Municipal du .....

Date et signature :

*(Les éléments en italique sont des retranscriptions au mot à mot des intervenants)*

(Cassette 1/A)

Monsieur Le Maire donne lecture des arrêtés et des décisions pris en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23.

Suite aux décisions d'attribution d'un logement communal à des agents de la Ville dont le nom est inconnu de Monsieur BOUCHERY, **Monsieur REYNAUD** souhaite obtenir, pour l'ensemble des Conseillers Municipaux, les organigrammes des services .

**Monsieur Le Maire** annonce le premier point de l'ordre du jour :

### **I – ADMINISTRATION GENERALE**

**Rapporteur : Joël MONIER**

#### 1) Annulation du Contrat Régional

**Monsieur MONIER** explique que le choix ayant été fait de privilégier le Contrat Triennal du Département, il convient de prendre une délibération pour officialiser l'abandon du Contrat Régional. Ce sujet a été abordé précédemment à de nombreuses reprises.

Monsieur Le Maire procède au vote

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b>	24	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Sophie BERNARD, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	8	Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND
<b>ABSENT</b>	1	Jouda PRAT

## 2) Rapport d'activités de la CCVE

**Monsieur MONIER** propose que chacun des six délégués de la Ville à la Communauté de Communes du Val d'Essonne fasse un bilan pour le domaine de compétence qui le concerne.

**Madame LANGUET**, à propos de la Commission Sports, explique que c'est à sa demande qu'une première réunion s'est déroulée. Celle-ci a seulement permis aux participants de faire connaissance. Lors de la seconde réunion, deux projets ont émergé : la création d'une association d'athlétisme permettant de fédérer les communes concernées, puisqu'actuellement cette discipline n'existe pas et une « découverte sportive » des 17 communes sur le principe d'un circuit rollers ou vélo. Ces idées ont suscité l'adhésion de tous mais force a été de constater qu'il n'y avait aucun budget pour cette Commission. Donc, plus aucune utilité d'envisager des projets. La Commission ne s'est plus jamais réunie depuis.

**Madame FIORI** informe que la Commission Communication a pour but de gérer le site Internet/Intranet, de créer un journal d'informations, de préparer les séminaires de communication et, en général, de mieux communiquer.

Au mois de novembre de nouveaux objectifs ont été fixés pour 2005 :

- renforcer la communication auprès des administrés des communes de la CCVE, ainsi qu'auprès des conseillers communautaires et des conseillers municipaux
- diffusion d'un bulletin de 4 pages tous les deux mois et d'une revue biannuelle
- projet de mise en place de la cérémonie des vœux de la CCVE ; création d'une carte de vœux
- séminaire de communication à programmer pour le 1<sup>er</sup> semestre 2005
- continuité du site Internet/Intranet

Concernant le tourisme, Madame FIORI explique qu'un travail a été réalisé sur le schéma d'aménagement et de développement touristique de la CCVE par un consultant (ABC). Le diagnostic réalisé a mis en lumière certains atouts et quelques freins que détaille Madame FIORI avant d'annoncer les orientations générales. Le consultant ABC a proposé une centaine d'actions qui seront présentées lors du premier conseil communautaire de l'année 2005.

**Monsieur BOULEY** : pour la commission Affaires Economiques, indique que les deux premières années ont essentiellement permis de *faire un état des lieux*. Il présente les perspectives pour 2005/2006 :

L'objectif premier est de faire connaître l'existence même de la CCVE à l'ensemble du tissu économique des 17 communes membres. Il rappelle d'ailleurs que la source de financement de la CCVE est la Taxe Professionnelle. Autre objectif : attirer de nouvelles entreprises en proposant des services regroupés et des partenaires grâce à la signature de conventions. La priorité est de *remplir les locaux disponibles* car la CCVE doit accroître de 20% le montant de la taxe professionnelle versée par les entreprises. Cela se fera par l'aide au développement des entreprises existantes et l'installation de nouvelles. Il faut également envisager les projets d'aménagement de nouvelles zones d'activités.

**Monsieur REYNAUD** souhaite obtenir des éclaircissements sur les problèmes récents liés au calcul de la Taxe Professionnelle.

**Monsieur BOULEY** explique que l'objectif sur 8 ans pour la CCVE est d'établir une Taxe Professionnelle identique pour toutes les communes adhérentes, proche de 14.60%. Aujourd'hui certaines ont un taux proche de 4%, comme Auvernaux, alors que le taux à Mennecey est proche de 20%. Par conséquent, des communes vont devoir augmenter leur taux tandis que d'autres vont le baisser.

Monsieur BOULEY ajoute que des problèmes de calcul lié à l'application de la base forfaitaire ont suscité des plaintes de commerçants et d'artisans pour lesquels la taxe avait alors fortement augmenté. La CCVE a donc décidé de réduire cette base forfaitaire pour l'année prochaine. La régularisation se fera sur trois ans.

**Monsieur BAZOT**, au sujet des Ordures Ménagères, rappelle que le Conseil Municipal, par délibération, a voté contre le transfert de cette compétence à la CCVE au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Dans cette délibération, il était également proposé la création d'un groupe de travail pour préparer le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Monsieur BAZOT informe de la création de ce groupe de travail qui avance très bien sur le dossier. Il ajoute que les membres de ce groupe reconnaissent que la CCVE n'était pas prête pour le 1<sup>er</sup> janvier 2005. L'objectif est maintenant de finaliser le dossier pour mars ou avril 2005 afin d'opérer le transfert de la compétence Ordures Ménagères au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**Monsieur REYNAUD** : *Est-ce que la CCVE travaille avec un Cabinet spécialisé ?*

**Monsieur BAZOT** : *Non mais on va y venir.*

Toutefois une première étude réalisée par un Cabinet a porté sur l'impact du passage de la taxe à la redevance.

**Monsieur REYNAUD** : *Vous nous confirmez Monsieur Le Maire que vous avez reçu la délégation correspondante en tant que vice président de la CCVE ?*

**Monsieur MONIER** : *Absolument.*

**Madame BERTHAUD** explique que la Commission Scolaire permet de constater les problèmes communs mais que rien de concret ne ressort des discussions.

**Monsieur CROULLEBOIS**, concernant la commission culturelle, informe du recensement du patrimoine communal de la Communauté, des réunions inter-bibliothèques, et du projet de création d'un spectacle avec toutes les troupes de danses de l'Intercommunalité.

**Monsieur PEZAIRE** : *Qu'en est-il de la réflexion prévue en 2004 sur le transfert de certaines compétences culturelles comme indiqué dans le rapport ?*

**Monsieur CROULLEBOIS** : dit que le débat n'a jamais été fait sur ce sujet.

**Madame PASSEFORT**, pour la Petite Enfance, informe que deux réunions ont eu lieu depuis la création de la CCVE. Elles ont seulement permis de faire, pour chaque commune, le point sur leur situation. Depuis il n'y a pas eu d'autre réunion.

**Monsieur PERRET**, pour la commission Electricité/Assainissement : il n'y a eu aucune réunion.

**Monsieur MONIER** pour la commission Transports : celle-ci est dynamique sans doute pour avoir pris la suite du SICAM. Le dossier principal est l'aménagement de la gare routière. Cette commission a également pour mission la gestion des lignes régulières et scolaires : cette dernière est réalisée par 3 sociétés (STA, CONNEX et CEAT). La commission travaille aussi sur le Plan Local de Déplacement. Autre projet en collaboration avec la Société CONNEX : le Créabus. Ce sont des petites unités de transports qui fonctionnent à partir de bornes d'appels. Cela existe déjà dans les communes de Saint-Fargeau et de Brétigny, pour leur plus grande satisfaction. Monsieur MONIER ajoute que la commission Transports est à la base de la communication de ville à ville.

Monsieur Le Maire procède au vote

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION PREND ACTE A L'UNANIMITE.**

#### **3) Remplacement de membres aux Conseils d'Administration du lycée Marie Laurencin et du collège Parc de Villeroy**

**Monsieur MONIER** donne lecture de la notice explicative qui précise que, suite à certaines difficultés pour des conseillers municipaux à pouvoir assister de manière régulière aux Conseils d'Administration du lycée et du collège de la ville, il est proposé de procéder à certaines interversions entre membres titulaires.

Monsieur MONIER explique que les membres ne sont pas changés, il y a une simple permutation.

**Monsieur REYNAUD** : *Je pense que le mode de modification n'est pas légal.* Il rappelle que les désignations étaient nominatives et avaient fait l'objet d'un vote à bulletin secret. Il ne s'agit pas d'installation comme pour les commissions municipales mais de représentants élus par le Conseil Municipal à des instances extérieures.

*Vous devez soumettre complètement une désignation de représentants aux conseils d'administration sinon c'est illégal et attaquant.*

Monsieur REYNAUD souhaite faire une deuxième remarque sous forme de regret : *Nous n'avons jamais de compte rendu de ces conseils d'administration. Je ne suis pas personnellement satisfait de l'action des représentants de Mennecy dans ces instances.*

*Troisième point : si vous devez modifier la composition de la représentation de Mennecy dans ces instances, nous souhaiterions en tant qu'opposition, avoir un des trois représentants titulaires dans chacun de ces deux conseils d'administration, ne serait-ce que pour atteindre cette information qui nous semble indispensable.*

**Monsieur LAFAYE**, Directeur Général des Services, précise que le mode de vote proposé est tout à fait légal en application du texte d'août 2004.

**Monsieur REYNAUD** dit que la légalité est effective pour une nouvelle désignation, ce qui n'est pas le cas présenté puisqu'il s'agit d'une modification de désignation antérieure à cette loi.

Il ajoute que la présentation de la délibération n'est pas faite dans le sens d'un nouveau vote.

*Je souhaiterais que l'on éclaircisse cet aspect de droit et éventuellement que l'on regarde cela la prochaine fois.*

**Monsieur MONIER** annonce que la délibération est reportée à un prochain conseil en laissant l'équipe actuelle en place jusque là.

## **II - URBANISME / TRAVAUX**

**Rapporteur : Daniel PERRET**

4) Mise en Révision Simplifiée (MRS) du Plan d'Occupation des Sols sur l'actuelle zone UL « Terrain de football, rue Paul Cézanne » pour la création d'un nouveau cimetière – Bilan de la concertation

**Monsieur PEZAIRE** faisant référence aux remarques faite à propos du dossier de concertation relatif au terrain de sports présenté lors d'une précédente séance du Conseil Municipal dit : *c'est la même chose, je veux bien que l'on vote, mais sur quoi ?*

**Monsieur PERRET** explique que le vote porte sur le mode de concertation.

**Monsieur PEZAIRE** conteste. Il s'agit non pas de voter sur les modalités de concertation mais sur le contenu de la concertation.

**Monsieur REYNAUD** complète l'intervention de Monsieur PEZAIRE en précisant :  
*Le mode décrit a déjà été voté, on en prend acte selon les modalités établies, cela me va bien. Mais il faut vérifier que le bilan de concertation a effectivement été fait selon les modalités prévues puis on acte des conclusions de cette concertation, conclusions qui ne sont pas fournies dans les documents. Cela ne me pose pas un problème, la présentation ayant été faite en commission travaux, mais tous les conseillers n'y sont pas membres.*

**Monsieur PEZAIRE** : *Je résume en deux mots : Un, tout le monde n'est pas dans la commission et Deux, nous n'avons pas le bilan. Je vous pose la question : le bilan de la concertation, c'est quoi ?*

**Monsieur PERRET** répond que cela représente 4 feuilles écrites dans un cahier et en propose la lecture.

**Monsieur PEZAIRE** : *Monsieur Le Maire, qui est souverain ? La commission ou le Conseil Municipal ? Donc arrêtez de dire que cela a été vu en commission puisque ce sont des documents que vous devez envoyer à tous les conseillers municipaux. Je parle d'un bilan, de la synthèse surtout si c'est un gros document.*

*Il y a une jurisprudence récente de la Cour Administrative d'Appel de juin 2004 pour tous les documents administratifs, qui dit que l'énumération de pièces, de dispositions, de dates de réunions, ne représente pas un bilan. Pour être pour ou contre un bilan, il faut savoir ce qu'il y a dedans. C'est logique.*

(Cassette 1/B)

**Monsieur REYNAUD** propose qu'il soit fait une présentation orale des remarques notées dans le cahier. *Pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas d'inquiétude, je pense que la concertation a bien été faite. Peut-être aussi parce que nous avons eu la curiosité d'aller voir en mairie de Mennecy. Nous savons que les remarques ne sont pas fondamentalement bloquantes. En revanche, cela donnerait une meilleure image de la confiance dans l'instance municipale que d'essayer Monsieur PERRET, en communiquant une information un peu plus complète.*

**Monsieur PERRET** donne lecture des 4 pages manuscrites de remarques.

**Monsieur PEZAIRE** : *Vous voyez que c'était tout simple. Vous, vous avez tous les documents, pas nous. On aurait voulu voter POUR, mais on va s'abstenir pour la forme.*

Monsieur Le Maire procède au vote :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b>	31	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Sophie BERNARD, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	2	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE

5) Approbation de la M.R.S du plan d'occupation des sols sur l'actuelle zone UL « Terrain de football, rue Paul Cézanne » pour la création d'un nouveau cimetière

**Monsieur PERRET** explique les modifications apportées au périmètre et décrit l'actuelle zone UL « terrain de football, rue Paul Cézanne ».

**Monsieur PEZAIRE** fait une observation sur le contenu de la délibération : « *d'approuver la Mise en Révision Simplifiée* » ou est le dossier ?

**Monsieur PERRET** répond qu'il est indiqué précisément dans la délibération que le dossier est consultable en mairie annexe.

**Monsieur PEZAIRE** demande une synthèse de ce dossier, en conformité avec la loi.

**Monsieur REYNAUD** dit qu'il suffit simplement de remplacer « approuver le dossier de mise en révision simplifiée » par « approuver la mise en révision simplifiée ».

**Monsieur PERRET** donne son accord.

Monsieur Le Maire procède au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION  
ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b>	31	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Sophie BERNARD, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	2	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE

6) Création d'un alignement pour mise au gabarit des voies communales ouvertes à la circulation : rue du Rû

**Monsieur PERRET** détaille le secteur concerné. Il explique que l'alignement permettra les évacuations d'eau et la réfection de la chaussée en mauvais état.

Monsieur Le Maire procède au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION  
ADOpte A L'UNANIMITE**

7) M.R.S du plan d'occupation des sols sur le secteur urbain de la ZAC de la Remise du Rousset – Bilan de concertation

**Monsieur PERRET** donne lecture du cahier d'observations.

Pas de questions de la part des conseillers.

Monsieur Le Maire procède au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION  
ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b>	31	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Sophie BERNARD, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	2	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE

8) Approbation de la M.R.S du plan d'occupation des sols sur le secteur urbain de la ZAC de la Remise du Rousset

**Monsieur PERRET** donne les objectifs de cette MRS et le nouveau périmètre ainsi défini. Il ajoute que la même correction que celle apportée au point 5 sera effectuée (suppression du mot dossier).

Monsieur Le Maire procède au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION  
ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b>	31	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Sophie BERNARD, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	2	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE

## 9) Réalisation des travaux pour l'entretien du bassin de Tournenfiles

**Monsieur PERRET** présente la convention établie avec le SIARCE qui définit les conditions de participation financière de la commune pour l'entretien du bassin de rétention d'eaux pluviales de Tournenfiles.

**Monsieur REYNAUD** : *Qu'en est-il du problème du rond point ?*

**Monsieur PERRET** répond que le coût estimé est d'1 million de francs soit 150 000 euros donc il est nécessaire de *trouver des financements sérieux pour éponger la dépense. Ce n'est pas pour tout de suite.*

**Monsieur REYNAUD** signale l'urgence à agir, s'agissant d'un problème de sécurité.

**Monsieur PERRET** répond : *cela reste notre préoccupation partagée avec Ormoy.*

Monsieur Le Maire procède au vote

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION ADOpte A L'UNANIMITE**

## 10) Rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service public de l'électricité et du gaz – SIERME (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région et de ses Environs)

**Monsieur REYNAUD** déplore que le document fourni ne soit pas un rapport sur la qualité du service public mais un rapport sur l'activité même du SIERME. *Nous ne voterons pas la délibération qui dit que l'on prend acte de quelque chose qui n'est pas fourni. On est en droit d'obtenir des éléments qualitatifs. Je vous engage à demander au SIERME ce qui est attendu réglementairement.*

Monsieur Le Maire procède au vote

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b>	25	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Sophie BERNARD, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	8	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND

11) Rapports annuels 2003 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement – SEE (Société des Eaux de l'Essonne)

**Monsieur PERRET** informe les conseillers municipaux que ce dossier a été longuement analysé tant en commission travaux qu'en commission consultative. Certaines considérations sont prises en compte et seront intégrées dans le prochain budget.

Monsieur Le Maire procède au vote

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION ADOpte A L'UNANIMITE**

12) Bilan d'exploitation et rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service assainissement – SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau)

**Monsieur REYNAUD** relève la bonne qualité de ce rapport. Il demande : *pour le SIARCE, qu'est-ce que l'on fait ? Qu'est-ce qui se passe ?*

Il revient sur le vote du budget très à la hausse de ce syndicat, pour lequel la Commune s'est abstenue. *J'aimerais connaître la position du Maire de Mennecy par rapport au SIARCE compte tenu de ces éléments.*

**Monsieur PERRET** précise que les chiffres communiqués en commission n'ont pas encore été votés puisqu'ils étaient au DOB.

Pour l'information de tous, Monsieur PERRET les annonce à l'ensemble des conseillers municipaux

(Exemples : augmentation du budget général de 7%, participation pour la rivière de +9,4%)

**Monsieur REYNAUD** reconnaît la qualité des services rendus par le SIARCE, mais s'interroge sur les fortes augmentations annuelles des cotisations à payer par la ville. *Quelles actions peut mener Mennecy maintenant ?*

**Monsieur MONIER** répond que la *situation est cornélienne* du fait des compétences indéniables du SIARCE dont a pu bénéficier Mennecy. Les augmentations sont tout aussi effectives. *Est-ce que nous sommes plus conscient que les autres communes qui, elles, votent toutes pour ce budget ou si nous, en nous abstenant on va faire comprendre que les augmentations ne sont pas possible éternellement ? Une prise de conscience doit se faire et notre abstention va peut-être sensibiliser les autres communes.*

**Monsieur PERRET** rappelle que Mennecy a deux représentants au SIARCE et donc le même poids que les autres communes quelque soit leur nombre d'habitants.

Monsieur Le Maire procède au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION  
ADOpte A L'UNANIMITE**

13) Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'acquisition de deux terrains par la commune

**Monsieur PERRET** précise que ce dossier s'inscrit dans le cadre de la création du nouveau cimetière, rue Paul Cézanne. La procédure de Déclaration d'Utilité publique fait suite à l'échec des négociations amiables engagées avec le propriétaire des terrains. Il donne lecture de la note de présentation.

**Madame PRAT** : *Pouvez-vous nous expliquer, en quelques mots, le litige que vous avez eu avec le propriétaire ?*

**Monsieur PERRET** répond que le prix réclamé par le propriétaire est plus du double du prix estimé par les Domaines. *Ce monsieur fait un blocage de principe. Il a même écrit être hostile à toute négociation et si on poursuit, il signera un bail emphytéotique de 30 ans avec des gitans afin de les installer sur son terrain durablement.*

Monsieur Le Maire procède au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION  
ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b>	31	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Sophie BERNARD, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	2	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE

#### 14) Aménagement de sécurité aux abords du groupe scolaire « Les Myrtilles »

**Monsieur PERRET** présente, à l'aide d'un plan grand format, l'aménagement envisagé pour faciliter la dépose des élèves de ce groupe scolaire et renforcer leur sécurité.

(Inaudible, trop éloigné du micro)

**Monsieur MONIER** ajoute qu'une étude importante a été réalisée au préalable avec les associations de parents d'élèves.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION ADOpte A L'UNANIMITE**

#### 15) Décision Modificative : Budget Assainissement

**Monsieur PERRET** explique que la Perception demande à la commune de débiter l'amortissement d'une étude diagnostic réalisée par le SIARCE. (amortissement de 2 131,04 € sur un montant total de 10 655,17 €). De plus, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit pour reverser à la SEE une part de la prime AQUEx plus importante que prévue, prime obtenue grâce aux efforts notables réalisés en matière d'assainissement.

Cette délibération portant décision modificative du Budget Assainissement permet donc ces ajustements comptables.

Monsieur Le Maire procède au vote

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b>	25	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Sophie BERNARD, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	8	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND

## 16) Dénomination de place

**Monsieur PERRET** dit que dans le cadre du jumelage avec l'Italie, il est proposé de nommer la place sise rue de la Croix Boissée « Place OCCHIOBELLO ».

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION ADOpte A L'UNANIMITE**

## 17) Dénomination d'un espace

**Monsieur PERRET** informe de la demande du Comité Local FNACA MENNECY-ORMOY sollicitant l'apposition d'une plaque commémorative portant les noms de Jacques DULIBA et Jacques LONGUEVILLE, sur l'espace formé par l'angle des rues de la République et du Maréchal Leclerc de Hauteclocque.

**Monsieur MONIER** précise qu'une cérémonie sera probablement organisée au premier trimestre 2005.

**Monsieur BOUCHERY** : *Je trouve dommage que cette décision soit prise parce qu'il y a mésentente entre l'UNC et la FNACA.*

Monsieur Le Maire procède au vote

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b>	27	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Sophie BERNARD, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND

### **III- JEUNESSE ET SPORTS**

**Rapporteur : Chantal LANGUET**

#### 18) Dénomination d'une salle de sports

**Madame LANGUET** exprime le souhait de la Municipalité de remercier, de façon posthume, Monsieur Gérard PIZZONERO pour son dévouement de 34 années et son engagement en faveur du sport dans la commune, plus particulièrement les arts martiaux. Une plaque commémorative sera apposée à l'entrée intérieure du Dojo de la ville.

Monsieur Le Maire procède au vote

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b>	31	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Sophie BERNARD, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	2	Christine COLLET, Claude GARRO,

### **IV-AFFAIRES ECONOMIQUES**

**Rapporteur : Bernard BOULEY**

#### 19) Décision Modificative n°2

**Monsieur BOULEY** donne lecture des différents éléments composant cette décision modificative d'ajustement de fin d'exercice.

**Monsieur REYNAUD** apprécie la correction des erreurs du BS, notamment celle concernant le pôle loisirs et découvertes. Il relève une erreur de calcul qui ne permet pas d'aboutir à l'équilibre recherché.

Il ajoute : *Il y a d'autres frais. Vous avez utilisé une demi page de Mennecy info pour annoncer ce pôle Loisirs et découvertes, donc au détriment d'autres informations ou d'autres*

associations. Vous avez un tarif d'impression de Mennecy Infos, vous avez donc le coût d'une demi page qui rentre de fait dans cette opération et qui doit être intégré dans l'équilibre budgétaire de cette opération. Je n'irai pas jusqu'à vous parler des frais de timbres. Il y a du personnel qui travaille sur le sujet. Vous êtes donc très loin de respecter l'engagement d'équilibre de cette activité pris par la délibération que vous avez votée. Si en plus, quand vous essayez de l'équilibrer en apparence comptable, il y a une erreur de 38 €. Je crois que là on a un vrai problème.

**Monsieur BOULEY** affirme que la différence existait déjà lors du BS.

**Monsieur REYNAUD** : Non. Quand on a voté sur le BS une dépense et une recette pour ces sorties, il y avait un équilibre parfait sur ces lignes là. Sauf que vous aviez prévu deux sorties alors qu'il n'y en a eu qu'une de faite. C'est la pirouette trouvée pour sortir de là où vous vous étiez mis. Il y a une tromperie volontaire ou involontaire, je n'en sais rien et je ne veux pas rentrer dans ce débat là. Je réaffirme que vous vous êtes engagé sur le principe que le coût de cette opération serait totalement auto financé et n'impacterait pas le budget municipal. Nous constatons que ce n'est pas le cas, au-delà des 38 € qui m'importe peu parce que c'est du détail, mais parce que vous n'intégrez pas tous les coûts que supporte effectivement la Mairie pour organiser la sortie. Nous demandons pour le prochain Conseil Municipal, sur table, l'ensemble des comptes, y compris les coûts de téléphone, de timbres etc qui ont concouru à cette opération pour que le Conseil Municipal puisse juger sur pièces que vous avez respecté votre engagement.

Monsieur Le Maire procède au vote

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION ADOpte A LA MAJORITE

<b>POUR</b>	23	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Sophie BERNARD, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS,
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE

## 20) Avenant n°2 au marché des télécommunications

**Monsieur BOULEY** fait part de la fusion, en 2003, de la société KAPTEC avec 9 TELECOM ENTREPRISE. De ce fait le lot marché de télécommunication n°2 attribué à KAPTEC en 2001 appartient désormais à 9TELECOM ENTREPRISE. En effet, *le nom change mais les contrats restent.*

**Monsieur BOUCHERY** : *Quel est ce marché de télécommunication ?*

**Monsieur BOULEY** répond qu'il s'agit de la gestion de l'ensemble des lignes téléphoniques sur la ville.

Monsieur Le Maire procède au vote

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b>	27	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Sophie BERNARD, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND,

## 21) Marchés d'assurances

**Monsieur BOULEY** explique qu'un appel d'offres a été lancé pour les assurances de la ville divisées en 7 lots. Le contenu des lots est détaillé dans la note de présentation. Les lots 1,2,3,5 et 6 ont pu être attribués sans difficulté. Par contre, l'offre pour le lot n°4 (risques statutaires des agents de la ville) n'est pas acceptable et aucune offre n'a été faite pour le lot n°7 (dommage aux objets d'art et /ou d'exposition).

Monsieur BOULEY laisse la parole à Monsieur BAZOT pour le lot 4, lié au personnel

**Monsieur BAZOT** détaille la problématique liée à l'attribution de ce lot n°4.

Il explique ainsi que la compagnie CNP/GRAS SAVOYE a envoyé un courrier afin de résilier le contrat en cours au 31 décembre 2004. Un appel d'offres a donc été fait pour lequel 3 compagnies se sont portées candidates. Mais parmi ces trois compagnies, deux avaient le même courtier.

Or, la loi stipule qu'il est interdit à deux personnes ou deux courtiers, de se présenter sur un même appel d'offres donc finalement une seule candidature était recevable. Mais cette seule proposition portait sur un taux de 13,5 %, à comparer avec le taux actuel de 7,2%. Dès lors, l'appel d'offres a été déclaré infructueux. Le lendemain un nouvel appel d'offre en urgence a été relancé. Celui-ci sera dépouillé la semaine prochaine, ce qui oblige le Conseil Municipal à se réunir de façon exceptionnelle le 22 décembre 2004 à 19h00.

**Monsieur REYNAUD** soulève un problème concernant le lot 6 : une interversion de chiffres et de noms dans la délibération.

**Monsieur BOULEY** annonce l'ordre normal de ces éléments qui seront corrigés.

Monsieur Le Maire procède au vote

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b>	27	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Sophie BERNARD, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND,

#### 22) Etat n°1/2004 de créances irrécouvrables

**Monsieur BOULEY** précise qu'il s'agit des sommes non recouvrées pour les années 2001/2002/2003 représentant un total de 3 269,98 €. Cela concerne essentiellement des paiements de cantine scolaire pour des personnes insolvables ou ayant déménagées sans laisser d'adresse.

Monsieur Le Maire procède au vote

(cassette 2)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION  
ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b>	27	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Sophie BERNARD, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND,

**IV – RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Daniel BAZOT**

23) Centre de Loisirs : rémunération des agents contractuels

**Monsieur BAZOT** donne lecture de la note explicative.

**Monsieur PEZAIRE** interroge sur le cas des contractuels « longue durée ».  
(Inaudible)

**Monsieur BAZOT** répond que ces cas sont rares.

**Monsieur REYNAUD** reformule la situation présentée : on considère la personne « abonnée » tous les ans à un contrat et qui, de fait, va être rémunérée d'une certaine manière ; la notion d'ancienneté, d'expérience ne seraient pas retenues. C'est peut-être une mauvaise question parce que la situation n'existe pas mais le cas pourrait arriver.

**Monsieur LAFAYE**, D.G.S, confirme qu'aucune situation de ce type n'existe actuellement. Il ajoute : *lorsque l'on redonne une chance à quelqu'un pour une deuxième année, c'est pour lui permettre de régulariser sa situation, d'éviter d'être au chômage et pour passer l'examen.* Au-delà de deux ans, ces situations ne se trouvent pas à priori.

**Monsieur PEZAIRE** prend l'exemple d'un besoin exceptionnel et supplémentaire d'animateurs. Dès lors, il est fréquent de faire appel à des personnes déjà connues d'où la situation de contrats répétitifs.

**Monsieur REYNAUD** complète cette intervention : *cette personne peut avoir l'examen. C'est vrai que dans le cas de celui qui n'a pas d'examen, au bout d'un moment il ne sera pas repris, par contre quelqu'un qui a un examen et qui rendrait un service régulièrement se trouve pénalisé financièrement par cette manière de voir les choses.*

**Monsieur BAZOT** répond que si le cas se présentait, il en serait tenu compte.

**Monsieur PEZAIRE** : inaudible

**Monsieur LAFAYE** explique que ce n'est pas en opposition d'être contractuel et de répondre à un besoin saisonnier ou occasionnel. *C'est bien la situation d'un contractuel de manière générale dans la Fonction Publique. On peut être diplômé et « occasionnel ».*

Monsieur Le Maire procède au vote

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION ADOpte A LA MAJORITE**

<b>POUR</b>	27	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Sophie BERNARD, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND,

#### 24) Suppression de postes

**Monsieur BAZOT** rappelle l'engagement pris d'établir et d'épurer une fois par an le tableau des effectifs d'où cette proposition de suppressions de postes qui en découle. Ces postes étaient occupés par des agents qui ont soit quitté la commune soit été promus au grade supérieur.

**Monsieur REYNAUD** remercie Monsieur BAZOT pour cette mise à jour ; il aurait souhaité obtenir le nouveau tableau des effectifs.

**Monsieur BAZOT** répond que ces tableaux sont disponibles et seront distribués à la fin de cette séance du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire procède au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION  
ADOpte A L'UANIMITE.**

25) Création de postes : avancement de grade

**Monsieur BAZOT** explique que ces créations ont pour but de permettre à 3 agents communaux d'obtenir un avancement de grade en 2005.

D'autres agents auront des avancements mais sur des postes existants et disponibles.

Monsieur Le Maire procède au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION  
ADOpte A L'UANIMITE.**

26) Rapport d'étape portant sur les professeurs du conservatoire de musique

**Monsieur BAZOT :**

Lors du précédent Conseil Municipal, le rapport d'étape portant sur le Conservatoire de Musique a été remis à l'ensemble des conseillers.

Monsieur BAZOT en présente une synthèse :

*Dans ce rapport, il y a trois points importants :*

*- le premier est l'augmentation de 24,30 % sur 5 ans des coûts de personnel du conservatoire ; en comparaison, le coût des agents communaux sur la même période n'augmentait que de 19%.*

*D'autre part, sur les 5 ans étudiés, les recettes n'augmentaient que de 11 %.*

*Cela se traduit par un déficit aggravé d'année en année : sur l'année 2003, le déficit structurel est de l'ordre de 550 000 euros.*

*La Commune de Mennecy est fière de son Conservatoire. Nous souhaitons maintenir le Conservatoire et sa qualité dispensée aujourd'hui. Mais nous souhaitons contrôler son déficit c'est-à-dire essayer de le limiter à 500 000 euros par an en gardant la qualité actuelle du Conservatoire.*

*- le deuxième point concerne le personnel du Conservatoire. Aujourd'hui, sur les 38 personnes composant le Conservatoire, principalement des professeurs, 50% sont des contractuels. Il y en a 10 qui par application de la loi Sapin peuvent obtenir des équivalences pour être titularisés. Nous ne souhaitons pas ces titularisations, pour l'instant, pour des questions budgétaires mais il est nécessaire de trouver des solutions. Nous avons contacté les responsables du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG). Ils nous ont avoué que sur la Grande Couronne, à l'exception de Paris, les Conservatoires ont aujourd'hui en moyenne 20 % de titulaires : nous avons à Mennecy plus de 50 % de titulaires.*

*- le troisième point vise le problème des contractuels. Ainsi, sur les 16 personnes actuellement contractuelles, 14 n'ont pas de contrat et 2 ont des contrats pour la période d'enseignement*

*c'est-à-dire de septembre à juin. Pour ces 2 dernières, nous avons vérifié avec le CIG et la Préfecture : c'est la loi.*

*Maintenant nous avons une difficulté avec les 14 professeurs qui à ce jour n'ont pas de contrat. Nous les avons réunis et leur avons exposé ce que je suis en train de vous expliquer. Ils sont conscients de la situation, et nous allons essayer de trouver des solutions.*

**Monsieur REYNAUD** affirme que le problème soulevé est réel. *Vu la fréquentation de l'école de musique et le déficit, on peut considérer une subvention municipale d'environ 1 000 euros par enfant. L'effectif réel est important : 500 personnes environ, et non pas 800 chiffre qui comptabilise plusieurs fois des personnes qui pratiquent plusieurs activités telles que solfège et instrument. Mais déjà 1000 euros de subvention par élèves, c'est beaucoup.*

*Par contre, je ne suis pas sûr que le problème de rémunération des professeurs soit bien posé. Que peut-on se permettre d'avoir comme outil compte tenu de la taille de notre commune ? Est-ce que l'on a besoin de tous ces professeurs là ? Est-ce que l'enseignement d'instruments très marginaux est nécessaire ? C'est la question de l'optimisation du service.*

*Cela m'amène à plusieurs éléments :*

*Un jour se posera la question de l'intercommunalité de ce type d'activité et avant même cela, il faut associer plus de personnes à cette réflexion sur le Conservatoire. Je suggère donc que vous constituiez une commission, non pas extra municipale mais bien municipale et spécifique sur ce sujet afin que les points soient évoqués à la proportionnelle. Je crois que l'on a tous cet intérêt commun du maintien d'une offre de formation musicale de bon niveau à Mennecy, mais dans le souci d'assainir les finances communales. Si vous en étiez d'accord, Monsieur le Maire, ce serait bien. Cela permettrait d'étudier, outre les problèmes de personnels, des difficultés structurelles, d'organisation, des modes de contrôle de cette école. Je ne sais pas si l'adjoint chargé de la culture a les moyens d'exercer le contrôle que l'on attend, puisqu'il a cette délégation, par rapport au directeur de l'école de musique ou au fonctionnement de cet outil. Comment maîtriser l'envolée des dépenses si on n'a pas une maîtrise de la gestion de l'outil ? Nous, nous sommes prêts, si vous la créez, à participer à une telle commission.*

*Pour revenir au rapport, il était de qualité et on en prend acte ainsi que des conclusions que vous avez apportées.*

**Monsieur MONIER** reconnaît l'intérêt de la proposition de Monsieur REYNAUD. Il confirme le souci de tous les conseillers pour le Conservatoire. *Vous savez combien notre école de musique est intégrée dans la qualité de vie de notre commune, combien elle est le support de notre activité culturelle à tous les niveaux.*

*Il ajoute que différents points doivent être étudiés : la gestion, la mise en place de la pédagogie en relation avec les horaires des professeurs.*

*Je suis assez partisan de concevoir un Conservatoire orienté vers la partie orchestrale. Si on veut obtenir une qualité musicale, il faut conserver l'ensemble des pupitres aussi bien dans les vents que dans les cordes. Nous tentons de trouver des solutions ; mettre en place une petite commission nous intéresse.*

Monsieur Le Maire annonce le point suivant.

## **V – PETITE ENFANCE**

**Rapporteur : Nicole Passefort**

27) Prestation de Service Unique : principe, projet d'établissement et règlement intérieur

**Madame PASSEFORT** donne lecture de la note de présentation relative à l'application de la Prestation de Service Unique (PSU) pour l'accueil des enfants de moins de 4 ans au sein des établissements d'accueil collectif de la ville (Jean Bernard, La Ribambelle, La Trottinette). Cette application traduit la volonté de la Caisse Nationale des Allocations Familiales de poursuivre la simplification de ses modes de financement des budgets de fonctionnement des établissements d'accueil. La PSU vise à financer, au même taux, l'accueil régulier et occasionnel des enfants de moins de 4 ans ; elle doit permettre une optimisation des capacités d'accueil, l'heure devenant l'unité de référence pour tous les types d'accueil. La PSU est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour tous les établissements d'accueil du jeune enfant soumis au décret n°2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000. Le projet d'établissement et le règlement intérieur présentés avec cette délibération intègrent l'application de la PSU.

Monsieur Le Maire procède au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION  
ADOpte A L'UNANIMITE.**

28) Prestation de Service Unique : tarification

**Madame PASSEFORT** explique la nécessité de faire une délibération spécifique pour la tarification. En effet, en cas de modification de prix, cela évite de reprendre une délibération globale.

**Monsieur REYNAUD** souhaite obtenir une précision : *concernant le tableau « participation des familles / Tarifs horaires », le barème est-il fixé par la CAF ou est-ce nous qui le définissons en fonction d'une référence CAF ?*

**Madame PASSEFORT** répond que ces éléments sont déterminés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

**Monsieur REYNAUD** souligne une anomalie sur une catégorie de famille.

**Madame PASSEFORT** vérifiera cet élément.

**Monsieur REYNAUD** indique qu'il n'est peut-être pas utile de prendre cette deuxième délibération puisque que de toute façon on applique le barème CAF ; il suffirait donc de l'indiquer dans la première délibération sans communiquer le tableau des tarifs actuels. Il précise que *cela simplifie le document d'avant et évite de se poser la question sur la deuxième délibération.*

**Madame PASSEFORT** insiste sur le fait que la première délibération représente l'engagement du principe de la PSU vis-à-vis de la CAF. Elle est distincte des tarifs.

**Monsieur LAFAYE** attire l'attention sur l'importance de faire dûment voter un tarif par le Conseil Municipal. La première délibération correspond, elle, au principe clé de la PSU.

**Madame PASSEFORT** propose de garder les deux délibérations en y apportant les rectifications qui s'imposent.

Monsieur Le Maire procède au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION  
ADOpte A L'UNANIMITE**

## **VI – COMMUNICATION**

**Rapporteur : Madeleine Fiori**

29) Participation pour le Pôle Loisirs et Découverte (fixation des principes)

**Madame FIORI** donne lecture de la notice de présentation et de la délibération.

**Monsieur BOUCHERY** *Je pense qu'il faudrait plus préciser toutes les dépenses liées à la manifestation : les frais de publicité, le coût salarial des fonctionnaires. Et que faut-il entendre par « les fonctionnaires de la collectivité » dans « cette participation ne s'applique pas aux fonctionnaires de la collectivité encadrant si besoin est la sortie ?*

**Madame FIORI** : *Je voudrai comprendre pourquoi vous nous demandez un chiffrage détaillé dans la mesure où ce service est un service créé au sein de ma délégation Animation ; c'est une nouvelle animation. Certains d'entre vous on demandé de nouvelles animations, en voilà une. Quand je fais la fête du Parc...Je voudrai comprendre.*

**Monsieur REYNAUD** : *Je vais essayer de vous apporter des éléments de réponse. Vous n'avez jamais écrit, dans aucune délibération, qu'il devait y avoir un équilibre budgétaire sur la fête du Parc. C'est une dépense que la collectivité a votée sans que les recettes équilibrent les dépenses. C'est un choix que la collectivité a fait. Le choix que vous avez fait par la délibération en date du 23 juin édictait dans le texte que cela ne coûterait strictement rien à la collectivité. A partir de là, vous devez respecter ce principe. Il est normal que les élus de l'opposition vous demande d'apporter la preuve que vous le respectez. Hors, ce respect suppose que la totalité des frais qui concourent à cette manifestation soit prise en compte en terme de coût et soit équilibrée par des recettes des participants. Ce qui veut dire que si vous*

*n'aviez pas inscrit ce principe d'équilibre, le problème ne se poserait pas. Et on n'aurait pas été d'accord car au-delà de l'aspect technique, le caractère électoraliste de la « manip » ne nous échappe pas et vous le savez très bien. J'insiste sur le fait que vous devez apporter la preuve de cet équilibre. Donc nous vous le demandons, et nous le ferons par écrit. Pour cela nous vous préparerons un tableau avec la structure des coûts et nous vous demanderons de le présenter rempli par rapport à la sortie qui a eu lieu pour que nos collègues puissent se rendre compte de ce qu'a coûté effectivement à la collectivité cette sortie et vérifier que les participants ont effectivement apporté l'équivalent de ce coût. Encore une fois, si vous invitez des gens à venir en envoyant une invitation timbrée, vous avez un coût lié à cette opération et pas du tout lié à votre fonction d'animation. Par contre si vous envoyez autre chose, on peut en discuter et je sais que cela va être compliqué pour vous... si vous envoyez d'autres choses au titre d'autres missions de votre délégation et que sous le même timbre donc sans coût supplémentaire, vous rappelez qu'il y a cette manifestation, on peut en discuter. Mais cela vous ne l'avez pas intégré lorsque vous avez écrit dans la délibération que la commune ne sortirait pas un centime dans cette opération. Soit vous revenez sur la délibération du 23 juin et vous faites voter à votre Conseil Municipal le principe que l'on subventionne au titre de l'animation ce type de chose, on votera contre mais on respectera démocratiquement le résultat, mais là cette délibération telle que vous la présentez sans inscrire la totalité des coûts est contraire à celle du 23 juin que vous n'avez pas annulé et il y a une inégalité dans la forme.*

**Madame FIORI** : *Monsieur REYNAUD je vous remercie car je pense que vous nous avez donné la solution. Je vais donc en parler à mes collègues pour revoir le sujet, que l'on refasse une délibération incluant ce que vous venez de dire et je vous en remercie.*

**Monsieur REYNAUD** : *La délibération présente n'a plus lieu d'être.*

**Madame FIORI** : *Je pense, Monsieur MONIER, que nous allons la retirer. Nous allons travailler sur une nouvelle délibération incluant vos remarques, monsieur REYNAUD. Merci à vous.*

**Monsieur REYNAUD** : *Je vous remercie de prendre la responsabilité de vous mettre en phase avec ce que vous vouliez effectivement faire, c'est-à-dire que la commune subventionne des sorties de ce type là. Au moins les choses seront claires. On ne sera pas d'accord pour des raisons que l'on expliquera au moment de ce vote, mais il n'y aura pas d'ambiguïté dans ce débat et c'est bien pour tout le monde.*

La proposition de délibération est retirée.

**Monsieur MONIER** fait part d'une visite au mois d'octobre 2005 faite au Conseil Municipal de Renningen, durant un week-end. La date précise est en attente. Cette invitation sera rendue par Menecy au cours du premier semestre 2006 et vous accueillerez les personnes du Conseil Municipal qui vous auront reçues à Renningen.

**Madame PRAT** : *Envisagez-vous des travaux sur la place de la mairie ou bien rue de la Croix Boissée ? Des aménagements futurs ?*

**Monsieur PERRET** : *Pas à court terme, hormis peut-être la disparition de la fontaine. Mais pas de gros travaux.*

Monsieur PERRET ajoute que la réunion prévue initialement par la société KAUFMAN et BROAD concernant l'aménagement rue des écoles est reportée, sans plus de précision quant à une nouvelle date.

**Monsieur MONIER** annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 22 décembre exceptionnellement à 19h30 avec pour seul sujet, en principe, le marché des assurances..

**Monsieur MONTREUIL** : *Est-il possible d'avoir un prévisionnel des dates du Conseil Municipal sur 6 mois ?*

**Monsieur MONIER** répond qu'il est difficile de réaliser cette planification sachant que les dates sont fixées par rapport aux dates des diverses et nombreuses commissions.

Monsieur Le Maire souhaite une bonne soirée à tous et lève la séance à 21h30.

**Joël MONIER**

**Maire.**